



## P'tits Loup'ings

# PROJET D'ETABLISSEMENT

La Ville d'Orly est attachée à assurer un accueil bienveillant aux enfants orlysiens et à l'accompagnement de leurs parents.

Le projet d'établissement est réexaminé tous les ans dans un souci constant de prise en compte du bon développement de l'enfant.

Service Municipal géré par la  
Direction Enfance Education de la  
Ville d'Orly  
7 avenue Adrien Raynal

Capacité d'accueil : 36 enfants de  
3 mois à 3 ans

Horaires : 7H – 19H

Retrouvez toutes les  
informations :

<https://www.mairie-orly.fr/>  
rubrique enfance

**Crèche des P'tits  
Loup'ings  
3 bis, rue Alfred de  
Muset  
94310 ORLY**

**☎ 01.48.90.21.77**  
petite.enfance@mairie-orly.fr

Mise à jour : 09/12/2021

## SOMMAIRE

<b>I. PREAMBULE</b> .....	<b>2</b>
A. La direction Enfance Education de la ville d'Orly .....	2
B. Les orientations socio-éducatives .....	3
C. Modalités d'attribution des places en crèche .....	4
<b>II. LE PROJET EDUCATIF</b> .....	<b>5</b>
A. L'accueil de l'enfant .....	5
B. Le soin et la sécurité .....	8
C. La prise en compte du développement et du bien-être de l'enfant .....	9
D. L'intégration d'enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique .....	9
E. Les prestations d'accueil proposées .....	10
<b>III. LE PROJET SOCIAL</b> .....	<b>16</b>
A. L'environnement socio-économique .....	16
B. La place des parents en insertion sociale et professionnelle ou vulnérable .....	17
<b>I. LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES</b> .....	<b>18</b>
A. L'équipe .....	18
B. Le travail en transversalité .....	20
<b>II. LA PARTICIPATION DES PARENTS</b> .....	<b>21</b>
A. Les Moments festifs .....	22
B. Des temps privilégiés pour les parents .....	22
<b>III. LES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS</b> .....	<b>23</b>
A. L'environnement de proximité .....	23
B. Le partenariat institutionnel .....	23

# I. PREAMBULE

## A. La direction Enfance Education de la ville d'Orly

La direction Enfance Education de la ville d'Orly est gestionnaire de plusieurs structures et services dédiés à la petite enfance :

- **LA MINI CRECHE CHARLES DE FOUCAULD** de 15 places
- **LA CRECHE DES P'TITS LOUP'INGS** de 36 places
- **LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)** lieu d'accueil et de conseil pour les parents dans leur recherche d'une assistante maternelle et lieu d'activités adaptées aux tout petits accompagnés par leur assistante maternelle
- **LE LIEU ACCUEIL PARENTS-ENFANTS** « *Jeudi des petits* » espace convivial, anonyme et gratuit pour les futurs parents, parents ou tout autre adulte référent et leurs enfants âgés de 0 à 4 ans



En encadré violet : l'implantation des structures petite enfance de la ville

Les professionnels qui interviennent dans ces services sont des agents de la fonction publique territoriale. Les structures sont dirigées par des personnels qualifiés diplômés d'état.

La direction Enfance Education, avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Départemental du Val de Marne, contribue à satisfaire à l'accueil des tout-petits depuis la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. L'ensemble des actions sont mises en œuvre de manière transversale dans le cadre du projet socio-éducatif, permettant les échanges de pratiques et de savoirs ainsi que la mutualisation des moyens.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, au Code de la Santé Publique, au Code de l'Action Sociale et des Familles, et aux conventions de prestation de service unique signées avec la Caisse d'Allocations Familiales, les structures sont dotées

- d'un projet d'établissement
- d'un règlement de fonctionnement

Ces différents documents complémentaires ont un socle commun pour l'ensemble des structures et des particularités liées à l'implantation, au type de structure et aux compétences particulières des équipes.

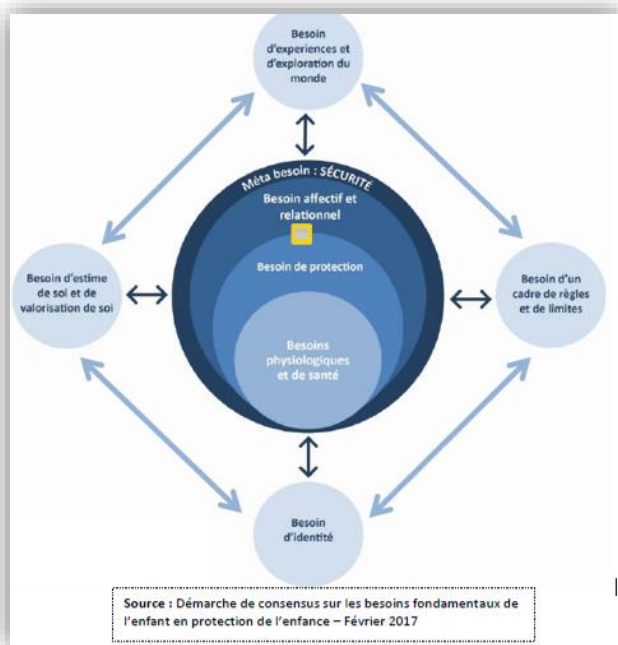
## B. Les orientations socio-éducatives

Des valeurs sont communes au projet éducatif et social de la direction Enfance Education de la ville d'Orly autour desquelles se construisent les projets des établissements :

### **1 : LES VALEURS CITOYENNES**

- Favoriser l'égalité fille/garçon dès le plus jeune âge
- Promouvoir les valeurs de respect de soi et d'autrui, solidarité et tolérance
- Garantir l'application du principe de laïcité au sein des établissements
- Favoriser la mixité sociale dès le plus jeune âge

### **2 : CONCOURIR A ASSURER LES 7 BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT<sup>1</sup>**



Parmi ces besoins fondamentaux, figurent trois méta besoins regroupés autour du besoin de sécurité : tout enfant a besoin pour grandir d'une base de sécurité interne suffisante pour favoriser son autonomie et à sa socialisation (besoins physiologique et de santé, besoins de protection et besoin affectif et relationnel).

Pour les autres besoins fondamentaux à caractère universel :

- le besoin d'expériences et d'exploration du monde
- le besoin d'un cadre de règles et de limites
- le besoin d'estime de soi et de valorisation de soi
- le besoin d'identité.

### **3 : LE SOUTIEN A LA PARENTALITE**

- Soutenir et valoriser les parents dans leur rôle éducatif et leur compétence parentale

- Affirmer la place des parents dans la vie des structures municipales, créer les moyens favorisant leur implication
- Prendre en compte des nouveaux modèles familiaux

### **4 : QUALIFIER LES DIFFERENTS MODES DE GARDE PROPOSES AUX PARENTS ORLYSIENS**

- Promouvoir les différents modes de garde sur le territoire
- Concourir à la professionnalisation des acteurs petite enfance
- Adapter les services et structures d'accueil aux besoins de la population
- Poursuivre un développement de l'offre d'accueil pertinent

<sup>1</sup> Rapport « Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance » Dr Marie-Paule Martin-Blachais - 2017

## **5 : LE PARCOURS DES FAMILLES EN RECHERCHE D'UN MODE DE GARDE**

- Fluidifier le parcours des familles en recherche d'un mode de garde
- Faire en sorte que les familles puissent concilier vie familiale et activité professionnelle
- Faciliter l'accès aux droits et à l'information

La ville d'Orly est dotée d'un guichet unique qui donne un premier niveau d'information aux orlysiens. Pour la petite enfance, les agents du guichet unique sont en mesure d'indiquer les méthodes ou lieux où les personnes peuvent trouver l'information :

- Site internet de la ville
- Brochure « L'accueil du tout-petit à Orly »
- PIMDG : point info mode de garde mensuel (le guichet prend les inscriptions)

## **6 : LE SOUTIEN A L'ENFANCE FRAGILE**

- Fédérer un réseau de professionnels autour de la petite enfance fragile
- Accueil d'urgence – critères et modalités d'accès à définir

### **C. Modalités d'attribution des places en crèche**

Un point d'information sur les différents modes d'accueil a lieu tous les mois au Pôle Petite Enfance. Il est animé par les directrices des crèches municipales, des crèches départementales et du RAM. Il associe également les crèches privées si elles le souhaitent. Il permet de dispenser une information globale sur les différents modes de garde existants sur la Ville.

Les demandes de place en crèche s'effectuent en ligne sur le site <http://creches.valdemarne.fr>. Ce portail est disponible 7j/7 et 24h/24. Pour toute demande relative à ce service, les familles peuvent joindre le 3994.

Les demandes sont étudiées en commission d'attribution des places en crèches, où siègent les représentants du département et de la municipalité. Elle se réunit 2 fois par an, au printemps et à la rentrée scolaire. En fonction des places libres, une commission extraordinaire se réunit parfois en cours d'année. Il est vivement recommandé aux parents d'effectuer en parallèle une démarche de recherche d'un autre mode de garde.

Les critères dont il est tenu compte pour l'attribution des places en crèche :

- Les vœux formulés par les familles et notamment la crèche demandée sur le portail
- L'âge de l'enfant au regard des places disponibles
- Les jours d'accueil souhaités
- La durée d'accueil quotidienne demandée
- La mixité sociale
- Le nombre de refus

Les familles dont un enfant est déjà accueilli dans une crèche (présent dans l'établissement) sous réserve que l'enfant concerné par la demande puisse fréquenter le même établissement.

Toutes les familles en couple, monoparentales, travaillant ou en recherche d'emploi sont admissibles. La ville favorise en effet dans son projet social le soutien aux personnes en insertion professionnelle. Cependant, sauf si la reprise d'emploi doit intervenir, la ville n'accueille pas de familles en congé parental.

Une attention sera portée sur les situations particulières telles que le handicap (de l'enfant ou du parent), les difficultés d'ordre social, les parents isolés, les parents mineurs ou les situations relevant de la protection de l'enfance. Les familles sont invitées à faire connaître leur situation spécifique lors des points infos modes de garde.

En cas d'attribution d'une place, la famille reçoit un courriel et est invitée à confirmer sa demande auprès de la directrice de l'établissement.

### **LES DEROGATIONS**

Les familles non orlysiennes, dont les agents municipaux, qui souhaiteraient faire une demande de place en crèche à Orly en font la demande par courrier adressé à Madame La Maire, en justifiant leur demande.

L'accord ou le refus de dérogation ne vaut que pour les crèches municipales.

Il appartient aux familles de faire une démarche en parallèle auprès du Conseil Départemental pour une demande de dérogation en crèche départementale.

Pour les autres familles et au regard du courrier, la demande pourra faire l'objet d'un courrier de soutien à destination du lieu de résidence du demandeur.

Dans tous les cas, un accord de dérogation ne vaut pas attribution d'une place en crèche.

## **II. LE PROJET EDUCATIF**

### **A. L'accueil de l'enfant**

#### **1) UN ACCUEIL PRIVILEGIE EN SECTIONS**

La crèche des P'tits Loup'ings a une capacité d'accueil de 36 enfants, âgés d'environ 3 mois à l'âge de l'entrée à l'école maternelle.

Les enfants sont accueillis en fonction de leur âge dans l'une des 3 unités de vie : la section des bébés accueillant 10 enfants, la section des moyens accueillant 13 enfants, et la section des grands accueillant 13 enfants.

Afin de développer la socialisation et d'optimiser les effectifs du personnel pour respecter les normes d'encadrement, des accueils communs sont effectués à l'accueil du matin et du soir.

Cela permet aux enfants de circuler entre les sections comme ils le souhaitent, de favoriser leur autonomie et de permettre à L'ENSEMBLE DU PERSONNEL de rencontrer et connaître L'ENSEMBLE DES FAMILLES.

## **2) LE LIEU**

La crèche des p'tits Loup'ings est située dans le quartier de la Pierre au Prêtre, en rez-de-chaussée d'un bâtiment. La superficie totale est de 750 m<sup>2</sup>.

A l'extérieur, un interphone visiophone communiquant avec les espaces de vie permet aux familles d'accéder à l'établissement.

Le hall d'accueil se prolonge par un vaste couloir qui sépare la structure en deux espaces : l'un dédié aux enfants et l'autre dédié au personnel. Il est doté d'un local à poussettes.

Sur la gauche se trouvent les trois salles de vie destinées aux enfants. Ils comprennent chacun un petit hall avec casiers/vestiaire et une salle de bains. Entre les lieux de vie se situent deux espaces aménagés

Une biberonnerie est placée à côté de l'espace réservé aux bébés.

Sur la droite :

- le bureau de la directrice, à proximité du hall d'accueil afin d'être disponible pour les familles et d'avoir une vision des allées et venues dans la structure
- attenant au bureau de la directrice, un bureau polyvalent destiné au personnel médical (médecin, infirmière, psychologue et tout autre intervenant)
  
- la baie informatique
- le local CTA
- des sanitaires pour le public
  
- l'office qui comprend une zone de réception, une zone de préparation et réchauffage, une zone de lavage, et une centrale de désinfection, un sas destiné au départ et au retour des chariots
- la buanderie-lingerie
- une réserve

Plus loin se trouve l'espace dédié au personnel, qui comprend :

- sanitaires pour le personnel
- vestiaires et douches
- un vestiaire pour les agents techniques
- une salle de restauration
- un local d'entretien

Chaque pièce de vie possède un accès direct sur le jardin.

La crèche est complètement accessible aux personnes à mobilité réduite et en fauteuil roulant.

### **3) LES TYPES D'ACCUEILS ET LES HORAIRES**

#### TROIS TYPES D'ACCUEIL SONT ASSURES :

- **L'accueil régulier** : les enfants sont accueillis avec des jours et des heures bien définis. Il concerne les enfants qui fréquentent l'établissement régulièrement selon un planning prévu d'avance. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles. L'accueil régulier peut être à temps plein ou à temps partiel.  
**L'accueil à temps plein** est réservé aux familles dont le besoin de garde est de 5 jours par semaine.  
**L'accueil à temps partiel** s'adresse aux familles dont le besoin de garde est inférieur à 5 jours. Il s'exerce au minimum en journée complète. L'enfant peut être accueilli plusieurs jours par semaine, conformément aux jours et horaires d'accueil souhaités lors de la pré-inscription, qui sont ensuite précisés dans le contrat.
- **L'accueil occasionnel** : Il est proposé en fonction des places disponibles
- **L'accueil d'urgence** : est réservé aux familles qui pour des motifs exceptionnels ne peuvent prévoir à l'avance un mode de garde (décès, hospitalisation non prévue, accident). L'enfant n'est pas connu de la structure et l'accueil s'effectuera pour une durée déterminée. Il fait l'objet d'une tarification particulière précisée ci-après.

Concernant la DUREE DE L'ACCUEIL et sauf contraintes particulières des familles, il sera recommandé aux familles d'éviter à l'enfant une présence excédant dix heures d'affilée dans la structure. Pour les familles en recherche d'emploi, l'amplitude journalière ne pourra excéder 7 heures.

L'établissement accueille le public de 7h à 19h du lundi au vendredi, 52 semaines par an.

Pour assurer la continuité du service public, la ville d'Orly organise un REGROUPEMENT DE L'ACCUEIL des enfants sur la crèche des P'tits Loup'ings et ferme l'accueil sur Charles de Foucauld :

- Les deux semaines des congés scolaires de fin d'année
- trois ou quatre semaines en août révisé chaque année en fonction des effectifs des enfants

Une partie des professionnels de Charles de Foucauld est détachée à la crèche des P'tits Loup'ings pendant ces périodes, permettant le maintien des repères pour les enfants et de leur famille, ainsi que la prise de congés des professionnels. Les équipes travaillent en amont sur l'organisation de ces périodes de regroupement riches d'échanges pour les professionnels et les enfants.

Des réunions sont organisées entre les professionnels de la petite enfance, pour permettre d'homogénéiser et d'enrichir les pratiques professionnelles, d'échanger sur les projets de travail en commun. Ce travail permet à l'ensemble des familles orlysiennes d'être accueillies le plus sereinement possible, quel que soit le lieu d'accueil et le personnel accueillant.

Le regroupement donne l'occasion aux enfants de faire de nouvelles rencontres.



## **B. Le soin et la sécurité**

### **1) LA SANTE DES ENFANTS**

La crèche accueille les enfants même souffrants, à condition que leur état de santé leur permette de pouvoir le supporter, et que cela n'ait pas d'incidence sur le fonctionnement du service, ni sur la santé des autres enfants.

La directrice, le médecin ou l'infirmière se réservent le droit d'accepter ou refuser l'accueil d'un enfant. Un protocole médical permet de servir de fil conducteur et donne les conduites à tenir en fonction des maladies, accidents ou fièvre.

### **2) L'HYGIENE ET LA SECURITE**

L'hygiène et la sécurité font partie des missions des professionnels s'occupant des enfants.

Différents protocoles permettent d'assurer une qualité d'hygiène de l'ensemble de l'établissement (nettoyage des sols, mobilier, matériels, jeux ...). Ils sont établis par l'équipe encadrante et l'infirmière en coopération avec les agents techniques. Les agents techniques portent une tenue spécifique et des chaussures propres à leur exercice.

Tous les locaux sont nettoyés une à plusieurs fois par jour avec des produits et un matériel adapté selon un plan de nettoyage et selon un planning visant à ne pas gêner l'accueil des enfants.

La cuisine est conforme à la législation en vigueur. Les règles d'hygiène y sont strictement appliquées ainsi qu'en biberonnerie, lorsqu'elle existe dans l'établissement. Les protocoles y sont affichés : lavage des mains, tenue, préparation des repas/biberons, nettoyage et stockage...

Le linge est géré et entretenu par les agents techniques. Les serviettes de toilette, les bavoirs et les gants sont changés après chaque utilisation. Les draps sont lavés une fois par semaine et les matelas nettoyés et désinfectés.

Les professionnelles disposent d'un vestiaire individuel pour lequel la fermeture par cadenas leur appartient. Elles sont tenues de respecter les règles d'hygiène : lavage des mains, port de chaussures propres à la structure ...

Tous les jeux de la structure répondent aux normes de sécurité en vigueur. Ils sont lavés et désinfectés chaque jour, ainsi que les tapis.

Les professionnelles se doivent de respecter les protocoles d'hygiène mis en place par l'infirmière, en collaboration avec la directrice, et présentés en réunions d'équipe.

L'exercice d'évacuation des locaux, a lieu 2 fois par an en présence des enfants. Le protocole d'évacuation est affiché et fait l'objet de rappels réguliers.

Un exercice relatif à la mise à l'abri et aux évacuations en cas d'alerte attentat est mis en œuvre une fois par an.

### **C. La prise en compte du développement et du bien-être de l'enfant**

La direction Enfance Education s'intègre dans le Projet Educatif d'Orly (P.E.O.) qui réaffirme parmi les axes prioritaires : l'épanouissement de l'enfant et l'accompagnement des parents.

Dans le cadre des orientations socio-éducatives rappelées en préambule, les enfants sont accueillis par une équipe de professionnels attachés au bien-être de l'enfant.

L'équipe veille à la sécurité physique et affective de l'enfant, ainsi qu'à son développement.

*Notre objectif*  
Aider l'enfant à être autonome, à trouver sa place dans le groupe, la collectivité, tout en respectant son rythme et son individualité

**-Respect de l'individualité** de chaque enfant. En prenant en compte l'histoire, le caractère, la personnalité et le développement de chacun. En effet, chaque enfant vient d'horizons différents, de cultures différentes, ce qui amène une richesse pour chaque personne fréquentant la structure. Cela conduit à satisfaire ce besoin de valorisation de soi et de reconnaissance de son identité.

**-La créativité** nous permet d'offrir au tout-petit la possibilité d'appréhender le monde qui l'entoure de différentes manières et de satisfaire son besoin d'exploration.

**-Le travail d'équipe** accompagné d'une cohésion, de partage, d'une écoute des uns des autres afin que chaque membre de l'équipe puisse apporter sa pierre à l'édifice dans un seul et même but : aider l'enfant à grandir, à devenir un être à part entière.

**- Donner des règles et des limites** : ce sont des éléments importants qui permettent à l'enfant de vivre en société. Il en fait l'apprentissage à la crèche de manière progressive. Les limites sont une nécessité chez le tout-petit. Cela l'aide à grandir, et lui permet une sécurité sur laquelle il peut s'appuyer. Les règles auxquelles il est soumis doivent être simples, et à sa portée afin de ne pas le mettre en difficulté.

Lorsqu'un enfant transgresse une règle, elle lui est expliquée autant de fois qu'il est nécessaire. Il n'y a pas de punition, mais « réparation » d'une faute commise. Par exemple, un enfant qui a déchiré la page d'un livre, ce dernier sera réparé en sa présence, tout en lui expliquant qu'un livre doit être manipulé avec précaution.

Le but est que l'enfant comprenne que certains de ses actes peuvent avoir des conséquences sur son environnement, ou les autres personnes.

### **D. L'intégration d'enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique**

L'équipe a pour but également d'aider à l'intégration, des enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique, après avis du médecin de la crèche, et du médecin traitant (délivrance d'un certificat d'aptitude à la vie en collectivité) dans la limite des compétences et des possibilités du lieu d'accueil et de l'enfant. Le but étant que l'enfant puisse s'épanouir et se développer, sans que cela devienne une difficulté pour lui.

L'accueil d'un enfant porteur de handicap est fait en concertation avec les parents, la direction de la crèche, le médecin et en lien avec les services extérieurs suivant l'enfant afin de créer des conditions d'accueil optimales prenant en compte les besoins individuels de l'enfant. Au-delà du handicap, nous accueillons avant tout l'enfant, qui comme chacun, a son unicité et grandit à son rythme.

L'accueil d'un enfant porteur de handicap ou atteint d'une maladie chronique se fait par l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) validé par le médecin de crèche. Le PAI est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants dans la vie de l'enfant. Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun, et compte tenu des besoins thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne dans la structure et fixe les conditions d'intervention des partenaires s'il y a lieu. Y sont notamment précisés, si cela est nécessaire, les conditions de repas, les interventions médicales, paramédicales ou de soutien, leurs fréquences, leurs durée, leurs contenus.

## **E. Les prestations d'accueil proposées**

### **1) L'ARRIVEE A LA CRECHE ET L'ADAPTATION**

LE RENDEZ-VOUS D'ADMISSION est la première prise de contact entre la famille et l'équipe. La responsable accueille cette dernière et lui explique la procédure d'admission de l'enfant à la crèche : la période d'adaptation, le dossier d'admission, le règlement de la crèche, et enfin l'explication du contrat afin que la famille puisse comprendre qu'il s'agit d'un engagement avec l'établissement. Le règlement de fonctionnement détaille les règles concernant l'admission.

LA PERIODE D'ADAPTATION est un moment clé. Elle s'étale sur 1 semaine, et se fait de manière progressive au niveau du temps. C'est l'instant de la première rencontre entre l'enfant, ses parents et les personnes qui s'occuperont de lui et constitue un début de relation triangulaire entre l'enfant, le parent et les professionnels ...

**ROLE DU REFERENT** personne dans un premier temps qui sera le repère de l'enfant et de sa famille qui les aidera à se familiariser avec le lieu, et leur permettre de s'ouvrir à l'ensemble de l'équipe.

#### **OBJECTIFS**

- Tisser des liens de confiance : le but de l'adaptation n'est pas de travailler la séparation en premier lieu, mais de la préparer en aidant l'enfant à tisser des liens avec la personne qui sera son « référent ».
- Se connaître ; c'est un temps pendant lequel le professionnel prend les informations nécessaires afin de prendre en charge l'enfant : son histoire, ses habitudes, s'il a une tétine, un doudou qui l'aideront durant cette période et même après ; c'est un temps d'observation qui l'aidera à mieux connaître ce dernier.
- Se reconnaître : l'enfant découvre l'environnement dans lequel il va vivre, les jeux, les autres enfants, ainsi que les adultes qui s'occuperont de lui.

- Accompagner le parent ; Le parent va laisser son enfant à des personnes qu'il ne connaît pas. Il va avoir une idée sur la manière dont l'équipe va le prendre en charge. Le référent va être présent pour les aider à mieux se séparer en étant à l'écoute des deux individualités. C'est également le moment où le parent va pouvoir exprimer ses craintes, son sentiment de culpabilité de laisser son enfant à la crèche. Le professionnel pourra être à son écoute et l'épauler, l'aider à déculpabiliser.

#### **DEROULEMENT**

- Disponibilité du référent : de manière à ce que l'enfant le repère, tout en laissant une ouverture aux autres professionnels, ainsi qu'au groupe d'enfants avec lesquels il sera en contact. En effet, une fois le parent absent, l'enfant aura ce référent comme repère.
- Le parent reste avec son enfant
- Le référent met en place des repères (le tapis de jeux de l'enfant, des jeux réfléchis pour lui, son lit), afin de créer un climat de sécurité affective. Il peut également proposer la feuille de rythme aux enfants qui ont encore un rythme irrégulier. Celle-ci aidera les professionnels qui ont en charge les tout-petits à mieux repérer leurs besoins et à y répondre.

LA SEMAINE QUI SUIT, l'enfant reste seul, sur des petites journées sans son parent.

Le professionnel aura au préalable préparé l'arrivée de l'enfant et de sa famille, afin qu'ils se sentent attendus : des étiquettes au nom de l'enfant seront apposées au niveau de son lit, de ses panières, ainsi qu'à son porte-manteau.

Son lit ou l'emplacement de son matelas lui sera attribué afin qu'il ait des repères.

## **2) LA VIE QUOTIDIENNE A LA CRECHE**

### **L'ACCUEIL : SEPARATION/RETROUVAILLES**

**L'ACCUEIL DU MATIN** est un moment important. C'est un espace de rencontre entre le parent et le professionnel où on parle de l'enfant. C'est une continuité entre la maison et la crèche. Le parent relate la soirée, la nuit, l'humeur de l'enfant. Ces informations sont des outils essentiels afin de prendre en charge ce dernier durant la journée. Pour des raisons de sécurité, il est impératif que les parents signalent tout changement au niveau de la santé de leur enfant (fièvre,).

**L'ACCUEIL DU SOIR** est un moment où on restitue la journée de l'enfant à ses parents.

Le professionnel raconte ce que l'enfant a fait, les activités, les progrès, les difficultés que l'enfant aurait pu rencontrer, les anecdotes ...

Le parent part avec un petit morceau de la vie de son enfant, toujours dans l'esprit de faire le lien.

Ces deux temps sont des moments où le professionnel accompagne, écoute les parents. Les échanges se font autour de l'enfant, c'est un travail en partenariat qui s'opère au quotidien. Le professionnel se rend disponible autour de ces échanges afin de l'aider à trouver des solutions face aux difficultés rencontrées et de le conforter dans sa compétence parentale.

Ces moments sont essentiels dans la journée, et ce dans le respect de la confidentialité et le respect de la vie privée.

Ils pourront être formalisés par la signature des parents ponctuellement, en cas de non fonctionnement de la borne de pointage lors des heures d'arrivée et/ou de départ qui seront nécessaires pour la facturation mensuelle.

## LE REPAS

Le repas est un moment privilégié avec l'adulte. C'est un temps de découverte des goûts des textures, et un temps d'apprentissage (manger avec une cuillère ou une fourchette, attendre son tour, etc...). L'adulte va inciter l'enfant à goûter les aliments qui lui sont proposés, sans le forcer.

**LE PLUS PETIT** mange sur les genoux lorsqu'il arrive à la crèche, afin de créer un lien avec l'adulte qui l'accueille. C'est un temps qui lui appartient, c'est pour cette raison que le coin repas est protégé afin que l'adulte et l'enfant ne soient pas dérangés à ce moment-là. Un autre professionnel peut être présent au début auprès des petits qui attendent leur tour afin de les accompagner.

Lorsque le professionnel sent que l'enfant se détache physiquement de l'adulte, et qu'il est capable de se tenir assis seul, il grandit, une nouvelle relation s'installe. Une étape intermédiaire est proposée en face à face sur une chaise à hauteur d'enfant, pour ensuite proposer à l'enfant de manger à table. L'adulte continue de l'aider si le besoin s'en fait sentir.

Puis **LORSQUE L'ENFANT EST PRET A MANGER** tout seul et qu'il est capable de partager l'adulte avec un autre camarade, le repas se passe à 2 puis à plusieurs. Le choix des membres du groupe se fait le plus souvent par affinité. Cela permet d'avoir des échanges et un temps de convivialité où on peut parler de tout autour du repas.

Dans tous les cas, nous respectons le choix des parents au niveau des introductions alimentaires, notamment en ce qui concerne la viande. En revanche, il sera fortement recommandé aux parents d'en proposer le soir, au titre de l'équilibre alimentaire.

L'équipe sera attentive à signaler aux parents si l'enfant exprime le souhait d'en consommer à l'occasion du partage du repas avec ses camarades.

**DES GOUTERS D'ANNIVERSAIRE** sont organisés pour chaque enfant fêtant son deuxième anniversaire. C'est un moment festif et de partage en l'honneur d'un enfant en particulier. Une table est préparée pour toute la section et les enfants se réunissent autour d'un gâteau.

Il y aura tout de même une attention pour l'enfant qui fête son 1<sup>er</sup> anniversaire.

## LE CHANGE

C'est un moment individuel afin d'accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel. L'adulte accomplit ces soins dans le respect de l'intimité du tout-petit.

C'est un temps où on prend soin de son corps avec son concours, afin qu'il ne se sente pas désinvesti de son corps. Pour se faire, l'adulte va l'inciter à participer à son change. L'enfant est acteur de ce qui lui arrive en participant, même s'il se trouve en position allongée.

Lorsque l'enfant a acquis une stabilité dans la position verticale, le change debout lui est proposé afin de l'aider à mieux se prendre en charge.

En ce qui concerne l'acquisition de la propreté, nous sommes dans une position d'accompagnement de l'enfant et de sa famille.

Lorsque l'enfant va sur le pot à la maison ou s'il arrive sans couche, nous continuons ce qui est instauré, mais toujours dans la proposition, et sans que cela mette l'enfant en difficulté. Le choix lui appartient. Il peut y avoir un décalage entre la maison et la crèche. En cas de difficulté pour l'enfant, il sera proposé un temps d'échange avec les parents, afin de trouver ensemble une solution DANS LE SOUCI DE SON BIEN ETRE.

### LE SOMMEIL

Le temps de repos est un moment important dans le développement du tout-petit. C'est un temps de récupération. Cela permet à l'enfant de grandir et de « classer » ce qu'il a appris dans la journée.

La proposition du temps de sommeil est faite suivant l'état de fatigue et le rythme de chacun. Un enfant peut dormir pendant que les autres jouent. Le lit est à disposition de l'enfant afin qu'il puisse l'utiliser quand bon lui semble. Il peut l'investir à tout moment pour se reposer ou se ressourcer. Bien que le temps de sommeil soit collectif chez les plus grands, la proposition du temps de sommeil se fait de manière échelonnée, de même pour le lever, en fonction du rythme de chacun.

Le professionnel peut accompagner l'enfant qui en a besoin, afin qu'il puisse s'endormir en toute sécurité.

### LES OBJETS TRANSITIONNELS

Ce sont des objets importants pour l'enfant. Ils peuvent être d'un grand secours à des moments difficiles, lors du moment de la séparation, ou lors d'un chagrin. Ces objets restent à disposition de l'enfant afin qu'il puisse y avoir accès lorsque le besoin s'en fait ressentir. Chez les plus petits les doudous et les tétines sont dans les lits de chaque enfant.

### LES ACTIVITES LIBRES

Le jeu est un élément indispensable au bon développement du tout- petit.

#### **OBJECTIFS**

- Aider l'enfant à se développer, à apprendre par lui-même, à développer son intelligence
- Appréhender le monde qui l'entoure
- Extérioriser ses émotions, ses ressentis
- Faire ses propres expériences, ses propres découvertes
- Développer son imaginaire, sans qu'il y ait d'incitation de la part du professionnel

### ROLE DU PROFESSIONNEL

- Le professionnel a un rôle d'observation, ce qui lui permet de partir de l'intérêt de l'enfant, et de lui proposer des jeux et des activités adaptées à ses besoins, ses envies et de ses capacités.
- Il est aussi là pour rappeler les règles ; Ces règles sont simples, à la portée des enfants. Cela les responsabilise, et les aide à grandir. L'adulte n'est pas forcément dans les coins activités avec l'enfant, mais peut être sollicité ou peut accompagner ce dernier, si cela se révèle nécessaire.
- Il accompagne les enfants s'ils se sentent en difficulté.
- Il se charge de réaménager et de replacer les jouets dans salle, afin de relancer le jeu des enfants. Il propose les jeux si possible en double, afin d'éviter les conflits qui pourraient être évités.

Au niveau des activités, nous avons le souci d'être essentiellement dans la proposition dans le but de laisser l'enfant libre de ses choix.

### DEROULEMENT

La plupart des jeux et activités sont mis à la disposition des enfants dans la salle, soit en libre accès, soit dans des coins protégés ; tous les enfants n'ont donc pas accès à ces coins. Il faut tout d'abord qu'ils aient intégré les règles qui régissent ces coins.

Dans tous les cas, l'enfant reste acteur de ses choix, cela lui permet d'accéder à une certaine autonomie.

Chez les tout-petits, les jeux sont mis à leur disposition dans la salle sur des tapis. Des formes, des matières différentes leur sont présentées afin d'éveiller leur sens.

Rien n'est mis à leur disposition pour qu'ils soient mis en difficulté ou en échec. Par exemple, on ne proposera pas à un enfant qui ne se déplace pas un objet qui roule et qui risque de s'éloigner de lui.

Chez les moyens, un espace moteur tel qu'un toboggan leur permet d'assouvir leur besoin de grimper. L'environnement est espacé afin de leur permettre de se mouvoir et d'explorer le milieu qui leur est offert. Tout est mis en place afin qu'ils puissent passer d'un jeu à l'autre sans dépendre de l'adulte.

Chez les plus grands, des activités sont proposées comme le dessin, la peinture, la pâte à modeler leur permettant d'exprimer leur créativité, ou des jeux d'encastrement, d'empilement leur permettant d'expérimenter et d'apprendre par eux même.

Il leur est donc proposé des jeux et activités en libre accès dans la salle, comme des jeux de construction, des jeux d'imitation tels que le coin cuisine, les poupées entretenant les échanges et la communication.

Les espaces évoluent en interaction avec les groupes d'enfants.

D'autres jeux peuvent être proposés dans les sections à certains moments plus fragiles tels que les temps de repas ou lors des départs le soir.

### LES ACTIVITES ENCADREES

Des activités « encadrées » sont proposées aux enfants plus grands. Elles requièrent la présence d'un adulte, soit pour des raisons de sécurité (jeux d'eau), soit parce qu'ils demandent un accompagnement plus accentué.

Les activités « encadrées » peuvent être aussi proposées de manière ponctuelle pour marquer un événement. Les enfants préparent un objet en rapport avec l'événement à l'aide des professionnels. C'est un temps que l'on prend avec chaque enfant qui souhaite réaliser quelque chose pour marquer un événement à un moment donné. On peut échanger autour de cet événement, ou du parent. Dans tous les cas, l'enfant reste maître de son activité.

### SORTIES DANS LE JARDIN/ ESPACE EXTERIEUR

Les enfants ont l'occasion d'aller quotidiennement dans le jardin extérieur. C'est l'occasion pour eux d'explorer leur motricité en faisant du vélo, du camion, courant, sautant, grimant sur les différentes structures motrices qui leur sont offertes.

### SORTIES A L'EXTERIEUR DE LA CRECHE

Les professionnels proposent des sorties à l'extérieur des établissements en lien avec un projet ou une période.

Une sortie en dehors de la structure nécessite la présence de professionnels en nombre suffisant pour assurer la sécurité. Plus grand sera le nombre d'accompagnateurs, plus aisé sera l'encadrement. Les établissements cependant ne feront de sorties que si au minimum un adulte pour trois enfants est possible.

Les parents qui le peuvent, sont invités à participer à certaines sorties par voie d'affichage dans l'établissement. Cela permet aux familles de participer à la vie de la structure.

## ***3) LES ACTIVITES REGULIERES PROPOSEES***

### ACTIVITE D'EVEIL – MOTRICITE

#### **L'APPRENTISSAGE DU LANGAGE**

Les équipes procèdent à des lectures de livres, de contes.

Des partenariats sont recherchés avec les autres services municipaux : médiathèque, centre culturel.

#### **L'EVEIL CORPOREL**

Des séances avec une psychomotricienne peuvent être proposées en partenariat avec le RAM, et le concours des familles.

Les équipes développent des ateliers moteurs en fonction de l'âge et du développement de l'enfant.

#### **JARDINAGE**

Les enfants accompagnés de l'adulte procèdent à des plantations aromatiques, de salades, de plants de tomates, de fraises, ainsi que des graines donnant des fleurs.

Ils observent l'évolution des plantes, les arrosent, cueillent les fruits et les dégustent.



#### **EVEIL MUSICAL**

Au même titre que les autres activités, un temps d'éveil musical peut être proposé aux enfants, soit par le biais de chansons ou de chants et comptines, soit par le biais de différents instruments de musique avec lesquels l'enfant va pouvoir expérimenter les sons divers qu'ils produisent.

#### **LA PREVENTION SANTE**

##### **LA SANTE BUCCO-DENTAIRE**

Chaque enfant aura une trousse individuelle avec une brosse à dents, ainsi que de la pâte dentifrice. Le but est de les sensibiliser aux brossages quotidiens, et prendre soin de leurs dents. Pour se faire, un brossage après le repas du midi leur sera proposé.

#### **SORTIES A L'EXTERIEUR**

##### **Elles sont proposées en fonction de la vigilance attentat**

- Les enfants ont la possibilité d'aller, dans le cadre de la découverte de l'école, à la rencontre des toutes petites sections de maternelle, avec des enfants du même âge, scolarisés.
- Les enfants ont à l'occasion de certains événements, la possibilité d'assister à des spectacles au centre culturel, ou autres structures petite enfance.
- Les parcs municipaux permettent la découverte de la nature.

### **III. LE PROJET SOCIAL**

#### **A. L'environnement socio-économique**

L'ambition affichée de la Municipalité vise à offrir à tous un bon niveau d'équipements et de services à l'échelle de tous les quartiers, socle de la politique de solidarité et de cohésion sociale qu'elle a initiée.

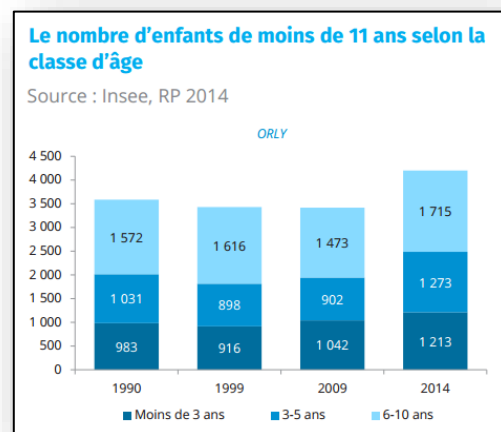
La construction de nouveaux logements à travers des programmes ANRU et l'arrivée de ménages supplémentaires à Orly conduit la ville à anticiper l'adaptation des équipements pour garantir la satisfaction des besoins.

Cette politique volontariste, qui se poursuit, conduit à une augmentation de la population de 13,9% entre 2008 et 2018 (23 853 habitants en 2018) \* et à une combinaison d'un solde naturel positif (plus de naissances que de décès) et d'un solde migratoire positif (plus d'arrivées de populations que de départs).

\* données INSEE 01/01/2021

A Orly on compte 2,6 personnes par ménage, soit une taille moyenne des ménages qui repart à la hausse, à l'inverse de la tendance nationale. La population est plutôt familiale : près d'un ménage sur deux est une famille avec enfant(s). Toutes les catégories de familles ont augmenté : couples parentaux, familles monoparentales, familles nombreuses.

Orly compte 1 230 enfants de moins de 3 ans en 2015 (5 % de la population). Ce chiffre ne cesse d'augmenter. 85 % vivent au sein d'un couple parental – parmi lesquels 38 % (près de 400 enfants) ont leurs deux parents qui travaillent 15 % vivent en famille monoparentale – parmi lesquels 52 % (près de 100 enfants) ont leur parent qui travaille.

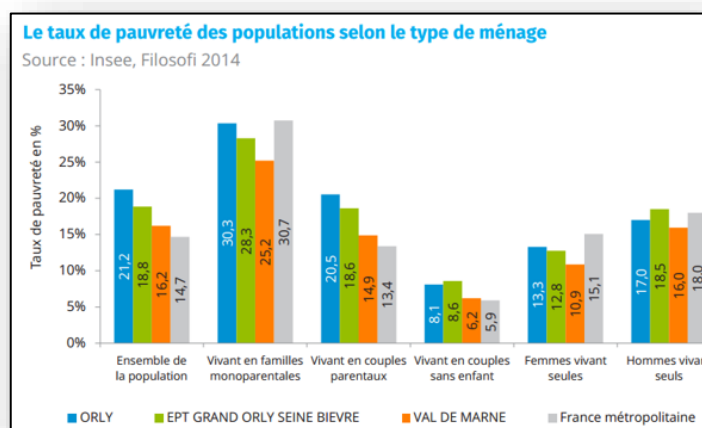


Une personne sur deux vit avec moins de 1 472 € par mois, soit un niveau de vie médian inférieur de 225 € à la moyenne de France métropolitaine et de 200 € à celle de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre.

Les 10 % les plus pauvres (près de 2 300 personnes) vivent avec moins de 779 € par mois.

### 21 % de la population est pauvre

Près d'une personne sur trois vivant en famille monoparentale est pauvre, c'est le cas d'une personne sur cinq au sein des couples parentaux.



## **B. La place des parents en insertion sociale et professionnelle ou vulnérable**

La ville est particulièrement attachée dans le cadre de l'accompagnement des familles à réserver un accueil particulier aux parents :

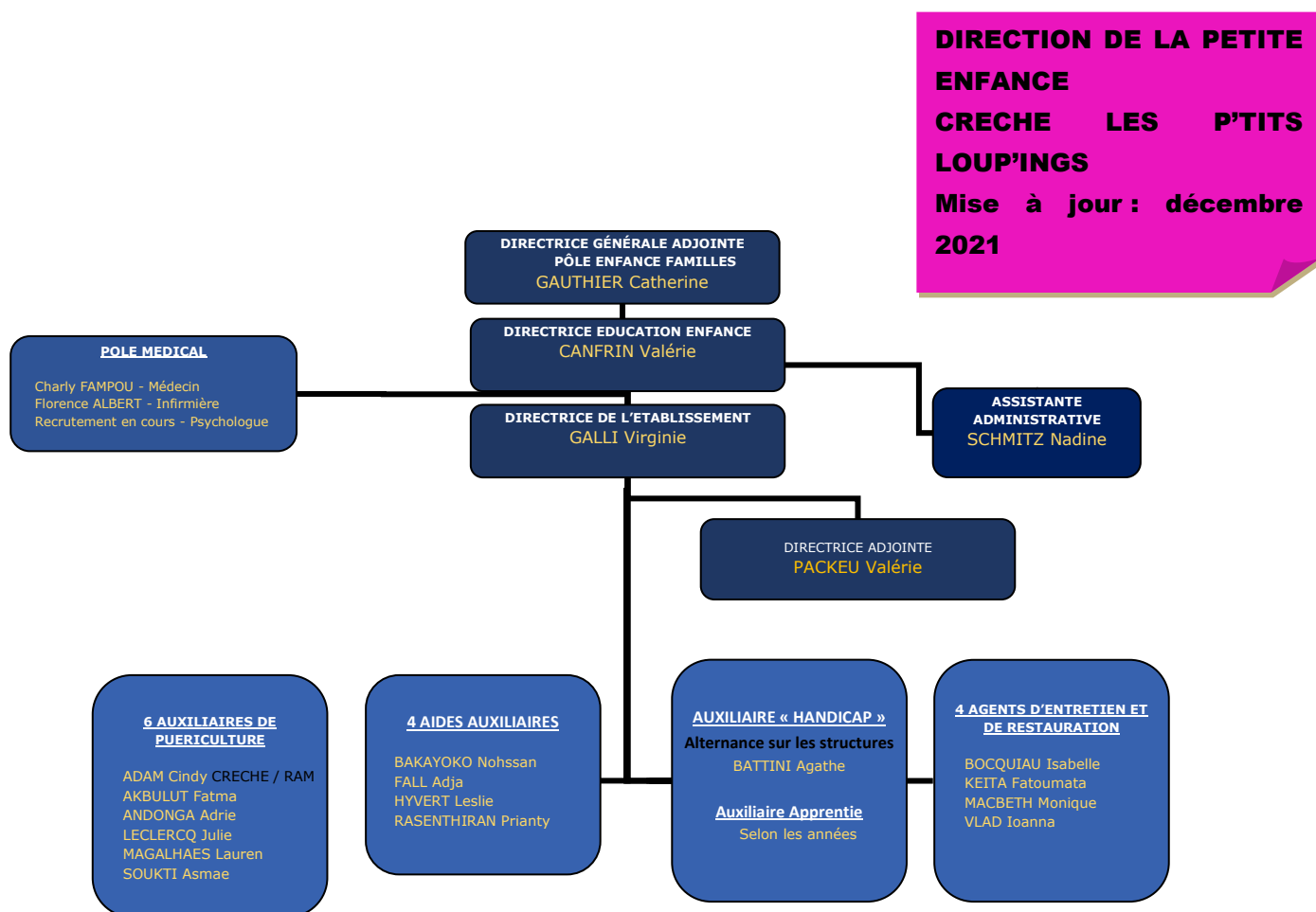
- en recherche active d'emploi, en insertion professionnelle,
- rencontrant des difficultés temporaires et bénéficiant d'un accompagnement social, éducatif ou psychologique,
- considérés comme vulnérables.

L'accueil des familles se fait dans le respect de la mixité sociale et sans stigmatisation pour la famille dans :

- les deux crèches municipales
- à la crèche privée des petits fermiers par le biais d'un conventionnement avec l'A.U.V.M. (Association d'Urgence Val de Marne)

# I. LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

## A. L'équipe



## 1) **LES NORMES**

L'effectif du personnel encadrant directement les enfants est d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas, et d'un professionnel pour huit enfants qui marchent. Cela concerne l'ensemble du personnel présent sur l'établissement. Les normes d'encadrement par type de structure sont définies par le code de la santé publique.

Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire qualifiée qui veille à leur bien-être et à leur développement.

## 2) **LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES**

### ✿ LA RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT

Educatrice de jeunes enfants, elle assure l'encadrement de l'équipe, ainsi que l'organisation quotidienne. Elle a également en charge la gestion administrative de la crèche.

Elle a la responsabilité de l'accueil des enfants dans le respect des orientations socio-éducatives de la municipalité et de la réglementation en vigueur.

Elle est garante du respect du projet pédagogique mis en place dans la structure.

Elle soutient l'équipe dans la réflexion au quotidien.

Elle coordonne et soutien les projets qui s'effectuent en partenariat avec les services internes et externes.

La responsable intervient dans les sections lors des absences des professionnels.

Elle anime les réunions pédagogiques, permettant à l'équipe de réfléchir sur sa pratique.

Elle accueille les familles lors de l'admission de l'enfant en crèche, effectue les contrats qu'ils vont signer avec la municipalité, leur explique le règlement de la crèche afin qu'ils le respectent.

La responsable participe aux inscriptions, permettant aux familles qui sont à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant d'avoir tous les renseignements nécessaires afin de prendre la meilleure décision qui leur convienne.

Elle passe les commandes de matériel, de fournitures nécessaires au fonctionnement de la structure.

Elle veille au bon état de la structure afin que l'accueil de l'enfant et de sa famille se fasse en toute sécurité.

Elle participe aux réunions de la petite enfance.

Elle assure les astreintes téléphoniques des crèches lors des ouvertures et fermetures.

### La directrice adjointe :

Elle est amenée à mener des actions favorisant l'éveil, le développement et l'épanouissement de l'enfant. De par sa formation, elle apporte un regard complémentaire sur l'enfant. Elle accompagne les équipes au quotidien en ayant un regard bienveillant sur la mise en place des activités, l'aménagement de l'espace, le questionnement sur le développement et les besoins de l'enfant selon chaque âge.

La directrice adjointe participe à l'élaboration du projet pédagogique dont elle sera garante de l'application. Elle a un rôle d'encadrement de l'équipe dont elle impulse et coordonne les actions.

Elle seconde la directrice dans les fonctions d'encadrement et de gestion de la structure, en l'absence de la directrice.

✿ **LES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE ET AIDES AUXILIAIRES :**

Sous la responsabilité de la direction, ils prennent en charge l'enfant de manière individuelle. Ils prodiguent les soins et proposent des activités ludiques adaptées aux besoins et aux capacités des enfants, afin de favoriser l'éveil du tout-petit.

Ils sont garants de la sécurité affective et physique des enfants qui leur sont confiés. Ils leur proposent un environnement adapté et sécurisant.

Ils participent aux réunions, en évoquant la situation de chaque enfant.

✿ **LES AGENTS TECHNIQUES :**

Ils assurent en collaboration avec la responsable la commande, la réception, et le réchauffage des repas des enfants, ainsi que la distribution de ces derniers dans les sections.

Ils assurent l'entretien du linge, ainsi que la propreté des locaux, en veillant au respect des protocoles et plan de nettoyage conformément aux normes HACCP.

✿ **LE PSYCHOLOGUE :**

Le psychologue intervient régulièrement auprès des enfants et de leur famille à titre préventif.

Il apporte une écoute et un soutien auprès des professionnels.

Il participe à l'élaboration du projet pédagogique ainsi qu'aux différentes réunions.

Il observe les enfants dans leur lieu de vie, à différents moments de la journée (activités, repas, sommeil etc..).

✿ **LE MEDECIN :**

Il élabore les protocoles médicaux de la crèche et veille à leur application.

Il reçoit l'enfant et sa famille lors de la rentrée en crèche de ce dernier et assure un suivi à titre préventif.

Il participe à l'élaboration des PAI en collaboration avec le médecin traitant et les parents.

✿ **L'INFIRMIER :**

Il élabore les règles de prévention sanitaire, sous forme de protocole d'hygiène et de soins et veille à leur application.

Il aide et/ou prodigue les soins aux enfants.

Il suit et accompagne l'application des PAI.

Il assure un suivi individuel des enfants souffrant d'une pathologie particulière ou en situation de handicap et soutien l'équipe dans leur accompagnement.

Il pilote et met en œuvre des actions collectives de prévention.

✿ **LES STAGIAIRES ET APPRENTIS :**

L'accueil des stagiaires et des apprentis se fait en collaboration avec le service formation de la municipalité. Ces derniers sont suivis par un tuteur à la crèche, qui est son repère et qui l'accompagne durant son temps de présence à la crèche. Un livret d'accueil est à disposition.

## **B. Le travail en transversalité**

### **1) L'ORGANISATION DU TRAVAIL**

Le temps de travail est de 37 heures 30 par semaine. Les horaires des professionnels sont établis du lundi au vendredi en fonction des arrivées et des départs des enfants. Ils peuvent donc varier d'une année sur l'autre. Les ouvertures et fermetures sont assurées par au minimum 2 professionnels dont 1, titulaire du D.E. d'auxiliaire de puériculture.

Le planning mensuel est établi par la directrice ou la directrice adjointe selon l'établissement. Il est valable pour l'ensemble de la structure. Les règles du planning sont établies afin d'assurer une continuité dans la prise en charge des enfants.

En cas d'absence pour l'ouverture, la professionnelle est tenue d'avertir la directrice d'astreinte et d'appeler la professionnelle de l'horaire suivant qui prendra le relais. En cas d'absence pour la fermeture, c'est la professionnelle de l'horaire précédent qui prendra le relais.

Les professionnels sont tenus de respecter le protocole d'astreinte mis en place lorsque les directrices sont absentes de la crèche.

Tous les professionnels de l'établissement sont également tenus de respecter le règlement de fonctionnement de la crèche, de le connaître et de s'y référer en cas de besoin.

L'équipe est pluridisciplinaire. Les missions de chaque professionnel sont différentes et complémentaires.

Une cohésion d'équipe est nécessaire afin d'accueillir au mieux l'enfant et sa famille. L'identité de l'équipe se base sur un projet commun qui se reflète à travers les actes cohérents de chaque professionnel faisant partie de la crèche.

### **2) REUNIONS D'EQUIPE**

Des réunions ont lieu très régulièrement afin d'évoquer le cas de chaque enfant. Cela permet à l'équipe de voir l'évolution de chacun d'entre eux. C'est un moment qui permet à l'équipe de se poser afin de réfléchir à des problématiques et de tenter de trouver des solutions, à partir d'observations. C'est également un temps de soutien auprès des professionnels. Cette réunion est animée en collaboration par le psychologue et la responsable de la crèche.

### **3) ECHANGES DE PRATIQUES, MISE EN COMMUN ET FORMATION**

L'objectif est la mise en pratique de compétences acquises, mais également la transmission de savoirs. Des groupes d'échanges de bonnes pratiques sont mis en place et sont l'occasion pour les équipes de réfléchir sur leur pratique au quotidien.

Deux journées pédagogiques sont organisées afin que les professionnels puissent travailler sur un thème particulier et se perfectionner dans leurs pratiques (ex : l'accueil de l'enfant handicapé à la crèche).

## **II. LA PARTICIPATION DES PARENTS**

Il nous semble important que le travail qui est effectué auprès de l'enfant soit fait en collaboration avec les parents afin qu'ils ne sentent pas destitués de leur fonction parentale. Notre objectif étant d'aider l'enfant à développer sa propre personnalité, à grandir en étant le plus autonome possible.

## **A. Les Moments festifs**

Les fêtes sont l'occasion pour chacun de se rencontrer dans un contexte qui sort du quotidien, et de prendre le temps.

Deux fêtes sont organisées internes à l'établissement.

**UNE FETE A LA PERIODE DE NOËL**, donc en décembre. Un buffet avec des mets faits maison sont préparés afin de régaler les enfants et leur famille. C'est l'occasion pour les familles de passer un moment agréable dans le lieu où vivent leurs enfants, et de rencontrer les autres parents, les professionnels qui les accueillent tous les jours dans un contexte plus convivial. Un cadeau est offert à chaque enfant par la municipalité à ce moment-là. Cela peut être un jeu, un jouet, ou bien un livre, tout dépend de l'intérêt du moment de l'enfant. Ce cadeau est donc choisi en fonction de la personnalité de chacun. Enfin, un spectacle est proposé à tous les enfants fréquentant la crèche. Une compagnie se déplace et vient faire une représentation à la crèche. Cela permet même aux plus petits d'en profiter.

**UNE FETE DE FIN D'ANNEE A LIEU EN JUIN**. C'est l'occasion de dire au-revoir à tous enfants qui quittent la crèche définitivement. Cette fête se déroule, si le temps le permet, dans le jardin de la crèche afin que tout le monde puisse se rencontrer. Des activités peuvent être proposées pour agrémenter ce moment convivial. Il y a également un thème décoratif, qui est le fil conducteur de la fête.

### **LA FETE DE LA VILLE**

La direction de la petite enfance anime en partenariat avec les centres de loisirs maternels un stand durant les festivités. Diverses activités telles que des jeux de construction, des livres, un espace moteur sont proposées aux petits afin qu'ils passent un moment agréable avec leur parent.

## **B. Des temps privilégiés pour les parents**

### **LA REUNION DE RENTREE A L'AUTOMNE**

Nous accueillons les parents autour d'une réunion. Nous échangeons sur le quotidien des enfants et sur des thèmes particuliers (la propreté, la période d'opposition ...), et nous leur expliquons notre travail auprès de leurs enfants.

Nous profitons de ce moment pour avoir un retour sur la période d'adaptation, afin d'améliorer notre travail.

### **LE CAFE DES PARENTS**

Il s'agit d'un temps trimestriel, pendant lequel le parent peut échanger sur un thème précis. Ce groupe d'une dizaine de parents est animé par la psychologue de la direction de la petite enfance parfois accompagnée d'un professionnel de la structure.

Ex de thème évoqué : savoir dire non, la rentrée à l'école, ....

## LA PAUSE PARENTS

Ce temps à lieu, trimestriellement lorsque le parent récupère son enfant. Ce temps a été créé pour permettre les échanges entre parents et professionnels de manière informelle.

### **III. LES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS**

#### **A. L'environnement de proximité**

Chaque établissement exploite les ressources locales à proximité de l'infrastructure.

A titre d'exemple, Charles de Foucauld a développé un partenariat avec l'école se situant en face de la crèche. Ainsi un groupe de 4 enfants profite une fois par semaine de la bibliothèque de l'école. Ils ont accès à un éventail de livres, d'histoires et d'auteurs différents de ceux de la crèche.

#### **B. Le partenariat institutionnel**

Les établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans sont soumis au contrôle et à la surveillance du médecin responsable du service départemental de PMI conformément au Code de la santé publique.

Le département délivre un agrément pour l'ouverture.

Dans ce cadre, une relation privilégiée est mise en place avec les services de la PMI.

La CAF et la ville ont une convention dans le cadre de la délivrance de la prestation de service unique. La direction de la petite enfance répond par ailleurs chaque année, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion de la CAF et de la Convention Territoriale Globale (CTG) aux différents appels à projets.

Un partenariat est en cours de développement avec l'Education Nationale, les services du pôle Enfance Famille pour renforcer les passerelles entre les crèches, les centres de loisirs et l'école.